

## CALENDRIER DE TRAITEMENT DES DOSSIERS MDPH


## 1/ DÉLAIS

Délais possibles entre	Equipe éducative	Equipe de suivi	Equipe pluridisciplinaire	CDA
	☞ De 2 à 4,5 mois ☜	☞ De 1 à 2 mois ☜	☞ De 1 à 1,5 mois ☜	
Délai total pour un nouveau dossier	☞	☞ De 4 à 8 mois ☜	☞	☞
un dossier connu	☞	☞	☞ De 2 à 3,5 mois ☜	☞

## 2/ PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Travailler dans la logique du dossier cohérent et complet =  
**Demande principale** (ex. : orientation) + **demandes liées** (ex. SESSAD ; transport ; AVS, etc.) transmises ensemble
- Que tous les acteurs soient de la plus grande vigilance quant au respect des délais

## 3/ CALENDRIER

TYPE DE DEMANDE DANS LE CADRE DU PPS	TRAVAILLÉ EN ÉQUIPE ÉDUCATIVE ET/OU DE SUIVI	NOTIFIÉ PAR LA CDA
Situations sans solution (en attente de place)	• Dès la rentrée	• D'octobre à décembre
Réorientation ou fin / sortie de dispositif (clis, UPI, EMS, etc.)	• Avant Noël	• De janvier à mars
Premières orientations vers <ul style="list-style-type: none"> <li>• scolarisation en Clis et UPI</li> <li>• admission en établissement</li> <li>• prise en charge service de soin</li> </ul>	• Au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire	• En mars et avril
avec mesures complémentaires <ul style="list-style-type: none"> <li>• MPA</li> <li>• AVS</li> </ul>	• Toute l'année • De septembre à fin février	• 2 fois par trimestre minimum • Avant mi juin
• MPE	• Au plus tard 3 semaines avant inscription à l'examen	• après avis médecin EN de la MDPH
Prolongation <ul style="list-style-type: none"> <li>• scolarisation en Clis et UPI</li> <li>• admission en établissement</li> <li>• prise en charge service de soin</li> </ul>	• En janvier et février	• Avant fin mai
Renouvellement <ul style="list-style-type: none"> <li>• demande AVS</li> <li>• AEEH (et complément)</li> </ul>	• Fin mars • 3 mois avant échéance	• Avant mi juin • à échéance
 Affectations	⇒ dans les établissements : avant fin mai	⇒ en Clis et UPI : avant mi juin